

**Règlement du jeu  
« PASSION CLIENT »  
Du mercredi 5 au samedi 15 octobre 2016  
CCI de l'Aisne - 83 bd Jean Bouin - 02100 SAINT-QUENTIN**

---

**Article 1. Organisation**

---

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne, **numéro siren 180 208 514 00018**, dont le siège social se trouve au 83 boulevard Jean Bouin - BP 630 - 02322 Saint-Quentin cedex, organise **du mercredi 5 au samedi 15 octobre 2016 inclus, un grand jeu gratuit** et sans obligation d'achat ou autre obligation pécuniaire dans le cadre de l'opération « Passion Client » qui se déroulera chez les commerçants participants du département de l'Aisne.

---

**Article 2. Participation**

---

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute **personne physique majeure** résidant en France métropolitaine ou en Belgique, seul pays limitrophe pouvant concerner une clientèle de proximité plus particulièrement pour les commerces de Thiérache.

Les personnes répondant aux conditions énoncées ci-dessous ne peuvent pas participer au grand tirage au sort final:

- Les Elus et collaborateurs de la CCI de l'Aisne ainsi que les membres de leur famille
- Les commerçants et leurs salariés participant à l'opération Passion Client ainsi que les membres de leurs familles.

Par membres de leurs familles, il faut entendre, les personnes vivant sous le même toit, ainsi que leurs ascendants, descendants directs et/ou collatéraux.

Toutefois, ces mêmes personnes peuvent participer au jeu à gratter avec remise de gain immédiate détaillé dans l'article 3.

---

**Article 3. Déroulement, modalités de participation**

---

Le jeu Passion Client est constitué de tickets à gratter chez les commerçants participants avec une remise de gain immédiate. Une seconde chance de gagner est possible en participant à un grand tirage au sort final qui se déroulera le 7 novembre 2016 à la Cité de la Musique et de la Danse de Soissons.

Pour participer au jeu, il suffit de gratter le ticket remis par l'un des commerçants participants. Les commerçants participants sont identifiables par tous les supports visuels d'appartenance à l'opération Passion Client apposés en vitrine ou dans l'aire de vente (fanion, autocollant, affiche, guirlande, urne... aux couleurs de Passion Client). La liste des commerçants participants est également consultable sur le site [www.passion-client.fr](http://www.passion-client.fr) et dans un livret spécifique à l'opération qui sera distribué en boîtes aux lettres à plus de 130 000 exemplaires.

Le grattage du ticket permet un gain immédiat ou non (le cas échéant, mention « PERDU, 2<sup>ème</sup> chance au tirage au sort»). Les gains immédiats sont détaillés dans l'annexe de l'article 5 et appelés « Première dotation ».

En plus du grattage, chaque participant peut, si il le souhaite, compléter le verso du ticket à gratter (y compris gagnant) par ses coordonnées et placer le ticket dans l'urne du jeu Passion Client chez le commerçant où il aura gratté son ticket afin de participer au grand tirage au sort départemental pour gagner l'un des 16 gros lots, appelés « Deuxième dotation », précisée dans l'annexe 1.

Il est également possible de participer à ce grand tirage au sort départemental en remplissant et en découpant le bulletin de participation dans le livret spécifique à l'opération distribué en boîtes aux lettres ou tout simplement sur papier libre non replié (d'une dimension de 9 cm de long sur 6 cm de large) en faisant figurer les mentions obligatoires suivantes : Nom, prénom, adresse complète, ville, code postal, n° tél. à déposer exclusivement chez les commerçants participants.

L'absence de l'une des mentions obligatoires entraînera la nullité du bulletin de participation qui sera écarté du tirage au sort. Tout bulletin hors dimension, incomplet, illisible, raturé, maculé ou surchargé, sera également écarté du tirage au sort.

La participation au jeu de grattage et/ou au tirage au sort est limitée à une fois par personne sur toute la durée de l'opération, soit du 5 au 15 octobre 2016 inclus.

#### **Article 4. Sélection des gagnants et remise des lots**

---

Pour la « Première dotation » (lots à gagner avec les tickets à gratter), les gagnants sont informés immédiatement sur le ticket avec le libellé « GAGNÉ ». Dans ce cas, le commerçant propose au gagnant :

- Soit de choisir le lot qu'il souhaite parmi ceux disponibles dans son magasin.
- Soit de tirer au sort un lot sous enveloppe.

Ce mode d'attribution de gain est à la libre décision de chaque commerçant participant. En échange du ticket gagnant, le lot est directement remis au gagnant par le commerçant chez lequel le ticket a été gratté. Le gagnant peut également participer au tirage au sort en remplissant le verso du ticket puis le mettre dans l'urne Passion Client prévue à cet effet chez le commerçant participant où le lot a été gagné.

Pour la « deuxième dotation », un tirage au sort est prévu le 7 novembre 2016 à la Cité de la Musique et de la Danse de Soissons en présence des commerçants participants et des partenaires de l'opération invités par la CCI de l'Aisne pour la circonstance. Ce tirage au sort n'est pas public. Cette date peut être revue à la libre décision de la CCI de l'Aisne. Le tirage au sort désignera 16 gagnants. Pour effectuer le tirage au sort, les commerçants participants auront au préalable renvoyé leurs tickets à la CCI de l'Aisne sous enveloppe fournie par la CCI de l'Aisne. Seize enveloppes parmi celles retournées par les commerçants seront tirées au sort. Dans chacune des 16 enveloppes, un ticket sera alors tiré au sort et désignera un gagnant pour chacun des 16 commerces.

Les gagnants seront prévenus par téléphone et par courrier pour remise de leur lot en mains propres à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne ou chez le commerçant où a été déposé le ticket gagnant. Les noms des gagnants pourront être publiés sur tous supports choisis par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne ou un de ses partenaires afin de promouvoir les résultats de l'opération Passion Client.

Au cas où le gagnant ne viendrait pas retirer son lot dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a été prévenu, ce dernier sera considéré comme y avoir renoncé et le lot restera la propriété du partenaire ayant mis en dotation le lot concerné.

#### **Article 5. Dotations**

---

Toutes les dotations sont offertes par les commerçants participants ou les partenaires de l'opération. La liste complète des lots à gagner est reprise dans l'annexe 1 du présent règlement.

#### **Article 6. Réclamations**

---

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et l'attribution éventuelle de lots.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange de quelque sorte que ce soit, en dehors de la garantie dont ils disposent.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne se réserve le droit de remplacer les lots offerts par des lots de remplacement de nature et/ou de valeur équivalente.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne décline toute responsabilité quant à la qualité de la prestation délivrée par les partenaires suivant la nature des différents lots. Sa responsabilité ne saurait donc être engagée dans la mesure où la CCI de l'Aisne n'est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne se réserve le droit de poursuivre quiconque aura fraudé ou tenté de frauder.

## **Article 7. Dépôt et consultation du règlement de jeu.**

---

Le règlement complet du jeu est déposé à compter du mercredi 28 septembre 2016 auprès de la SCP DUBOIS - DUBOIS, Huissiers de justice Associés à Saint-Quentin 3 bis boulevard Richelieu - <http://www.huissiers-dubois.eu/jeux-et-concours-huissier-dubois-02/>

Il peut être adressé à titre gratuit sur simple demande à l'adresse suivante : CCI Aisne - 83 boulevard Jean Bouin - BP 630 - 02322 SAINT QUENTIN CEDEX ou consulté gratuitement sur [www.passion-client.fr](http://www.passion-client.fr) ou en le demandant auprès de l'étude de la SCP DUBOIS - DUBOIS (remboursement du timbre lié à cette demande écrite au tarif lent sur simple demande).

## **Article 8. Données nominatives et personnelles**

---

Les données nominatives et personnelles sont collectées à l'unique et seule fin de contacter les gagnants à l'issue du tirage au sort.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne n'envisage aucune utilisation commerciale ou publicitaire de ces données.

Conformément à la Loi pour la « confiance dans l'économie numérique » (articles L.33-4-1 du code des postes et communications électroniques et L.121-20-5 du code de la consommation), et à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition qu'il peut exercer sur simple demande par :

- E.mail : [ccia@aisne.cci.fr](mailto:ccia@aisne.cci.fr)
- Courrier : CCI de l'Aisne – 83 bd Jean Bouin – BP 630 - 02322 SAINT-QUENTIN cedex

Le timbre lié à la demande écrite de communication sera remboursé sur simple demande au tarif lent en vigueur.

## **Article 9. Règlement des litiges**

---

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, devra être formulée par écrit et adressée à la CCI de l'Aisne dans un délai de 8 jours après la clôture du jeu à l'adresse suivante : CCI Aisne – 83 bd Jean Bouin – BP 630 – 02322 SAINT-QUENTIN CEDEX.

Il ne sera donné suite à aucune demande orale ou téléphonique relative à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Si le désaccord persiste, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de Saint-Quentin.

## **ANNEXE 1**

---

Le nombre total de tickets à gratter imprimés est de 125 000.

### **PREMIERE DOTATION**

Les lots et partenaires ci-dessous détaillés concernent le jeu tickets à gratter avec gain immédiat remis directement par les commerçants participants :

- 10 000 Stylos aux couleurs de l'opération Passion Client (sans valeur marchande de référence) offerts par les commerçants participants
- 3 000 Entrées au Familistère de Guise offertes par le Familistère de Guise d'une valeur unitaire de 9,00 euros TTC, soit 27 000 euros TTC
- 1 000 Parties de Bowling à la BUL à Saint-Quentin offertes par le Bowling de la BUL à Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 8,50 euros TTC, soit 8 500 euros TTC
- 1 000 Entrées au Fort de Condé à Chivres-Val offertes par la Communauté de Communes du Val de l'Aisne d'une valeur unitaire de 6,50 euros TTC, soit 6 500 euros TTC
- 1 000 Entrées au Musée Jeanne d'Abboville à La Fère pour 2 personnes offertes par la Ville de La Fère d'une valeur unitaire de 10,00 euros TTC, soit 10 000 euros TTC
- 1 000 Entrées au Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie à Tergnier offertes par le Musée de la Résistance et de la Déportation de Picardie d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 5 000 euros TTC
- 1 000 Entrées pour la Patinoire de Noël à Soissons offertes par la Ville de Soissons d'une valeur unitaire de 4,00 euros TTC, soit 4 000 euros TTC
- 1 000 Visites audioguidées « Découverte de la Ville de Soissons » offertes par l'Office de Tourisme de Soissons d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 5 000 euros TTC
- 700 Entrées au Musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry offertes par la Ville de Château-Thierry d'une valeur unitaire de 3,75 euros TTC, soit 2 625 euros TTC
- 500 Entrées pour la Piscine de l'Île Verte de Hirson offertes par l'Espace Aquatique et Bowling l'Île Verte à Hirson d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 2 500 euros TTC
- 500 Entrées à la Piscine de Soissons offertes par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais d'une valeur unitaire de 3,00 euros TTC, soit 1 500 euros TTC
- 500 Entrées au Cinéma Lumière à Chauny offertes par la Ville de Chauny d'une valeur unitaire de 6,90 euros TTC, soit 3 450 euros TTC
- 500 Entrées au Village des Métiers d'Antan & Musée Motobécane à Saint-Quentin offertes par l'Association Loisirs et Traditions de France d'une valeur unitaire de 9,00 euros TTC, soit 4 500 euros TTC
- 500 Parties de bowling à l'Île Verte à Hirson offertes par l'Espace Aquatique et Bowling l'Île Verte à Hirson d'une valeur unitaire de 7,00 euros TTC, soit 3 500 euros TTC
- 400 Entrées au Musée Antoine Lécuyer à Saint-Quentin offertes par la Ville de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 3,00 euros TTC, soit 1 200 euros TTC
- 400 Visites guidées du Domaine Royal à Villers-Cotterêts offertes par l'Office de Tourisme intercommunal de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz d'une valeur unitaire de 9,00 euros TTC soit 3 600 euros TTC
- 300 Cours de Fitness ou d'Aquagym à la BUL de Saint-Quentin offertes par la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 9,20 euros TTC, soit 2 760 euros TTC
- 300 Entrées à la Patinoire de la BUL à Saint-Quentin offertes par la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 7,40 euros TTC, soit 2 220,00 euros TTC
- 300 Entrées à la Piscine de la BUL à Saint-Quentin offertes par la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 4,70 euros TTC, soit 1 410 euros TTC
- 300 Entrées à la Patinoire de Château-Thierry offertes par la Ville de Château-Thierry d'une valeur unitaire de 3,00 euros, soit 900 euros TTC
- 300 Places pour un spectacle au Théâtre du Familistère de Guise offertes par le Familistère de Guise d'une valeur unitaire de 7,00 euros TTC, soit 2 100 euros TTC
- 250 Entrées pour la Piscine Le Dôme à Laon offertes par Le Dôme de Laon d'une valeur unitaire de 4,10 euros TTC, soit 1 025 euros TTC
- 250 Entrées pour la Patinoire Le Dôme à Laon offertes par Le Dôme de Laon d'une valeur unitaire de 4,60 euros TTC, soit 1 150 euros TTC
- 220 Places pour un Spectacle à la Maison des Arts et Loisirs de Laon offertes par la Ville de Laon d'une valeur unitaire de 16,50 euros TTC, soit 3 630 euros TTC
- 200 Abonnements annuels à la Médiathèque Jean Macé de Château-Thierry offerts par la Ville de Château-Thierry d'une valeur unitaire de 32,00 euros TTC, soit 6 400 euros TTC

- 200 Entrées à la Base nautique de La Frette à Tergnier offertes par la Ville de Tergnier d'une valeur unitaire de 4,00 euros TTC, soit 800 euros TTC
- 200 Entrées au Château-Fort de Guise offertes par le Club du Vieux Manoir d'une valeur unitaire de 6,00 euros TTC, soit 1 200 euros TTC
- 200 Entrées au Cinéma Louis Jouvét de Bohain offertes par la Ville Bohain d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 200 Entrées au Cinéma Vox à Guise offertes par la Ville de Guise d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 200 Entrées à la Maison de Marie-Jeanne à Alaincourt offertes par la Maison de Marie-Jeanne – Association Au Fil du Temps d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 200 Entrées au Musée Matisse de Bohain offertes par la Ville de Bohain d'une valeur unitaire de 4,00 euros TTC, soit 800 euros TTC
- 200 Entrées au Musée du Touage à Riqueval offertes par l'Office de Tourisme du Pays du Vermandois d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 200 Entrées à la Maison du Textile de Fresnoy-le-Grand offertes par l'Office de Tourisme du Pays du Vermandois d'une valeur unitaire de 7,00 euros TTC, soit 1 400 euros TTC
- 200 Parties de Bowling au Magic Bowling de Laon offertes par Magic Bowling de Laon d'une valeur unitaire de 5,20 euros TTC, soit 1 040 euros TTC
- 200 Visites guidées « Découverte de Château-Thierry » pour 2 personnes offertes par la Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 200 Visites guidées des Souterrains de Laon offertes par l'Office de Tourisme du Pays de Laon d'une valeur unitaire de 6,00 euros TTC, soit 1 200 euros TTC
- 200 Visites guidées « Montée flash dans une tour de la Cathédrale de Laon » offertes par l'Office de Tourisme du Pays de Laon d'une valeur unitaire de 3,00 euros TTC, soit 600 euros TTC
- 200 Visites audioguidées de la Cathédrale ou de la Cité médiévale de Laon offertes par l'Office de Tourisme du Pays de Laon d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 1 000 euros TTC
- 150 Places pour un spectacle au Festival « C'est comme ça ! » à Château-Thierry offertes par l'Echangeur – CDC Picardie d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 750 euros TTC
- 100 Activités gratuites (Toboggan, pédalo, mini-golf...) à la Base nautique de La Frette à Tergnier offertes par la Ville de Tergnier d'une valeur unitaire de 7,00 euros TTC, soit 700 euros TTC
- 100 Entrées au Cinéma Piccoli-Piccolo à Vervins offertes par l'Association Cinéma Piccoli-Piccolo et la Ville de Vervins d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 500 euros TTC
- 100 Entrées Journée Liberté Piscine, Aquagym, Fitness et Bien-Etre à la BUL de Saint-Quentin offertes par la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 19,80 euros TTC, soit 1 980 euros TTC
- 100 Entrées pour un spectacle à la Cité de la Musique et de la Danse à Soissons offertes par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais d'une valeur unitaire de 20,00 euros TTC, soit 2 000 euros TTC
- 100 Places pour un spectacle à la Boîte à Rire de St-Quentin offertes par La Boîte à Rire de St-Quentin d'une valeur unitaire de 15,00 euros TTC, soit 1 500 euros TTC
- 100 Visites guidées « Découverte de la Ville de Saint-Quentin » offertes par l'Office de Tourisme du Saint-Quentinois d'une valeur unitaire de 4,50 euros TTC, soit 450 euros TTC
- 50 City Pass pour la Ville de Laon offerts par l'Office de Tourisme du Pays de Laon d'une valeur unitaire de 10,00 euros TTC, soit 500 euros TTC
- 50 Entrées au Musée Alexandre Dumas de Villers-Cotterêts offertes par la Ville de Villers-Cotterêts d'une valeur unitaire de 6,90 euros TTC, soit 345 euros TTC
- 50 Entrées Piscine Adultes au Complexe aquatique Aquoisia à Guise offertes par l'Espace Aquatique Intercommunal de la région de Guise d'une valeur unitaire de 4,90 euros TTC, soit 245 euros TTC
- 50 Entrées Piscine Enfants au Complexe aquatique Aquoisia à Guise offertes par l'Espace Aquatique Intercommunal de la région de Guise d'une valeur unitaire de 3,60 euros TTC, soit 180 euros TTC
- 50 Entrées au choix dans le Pass Saison Cinéma à Vailly-sur-Aisne offerts par la Ville de Vailly-sur-Aisne d'une valeur de 5,50 euros, soit 275 euros TTC
- 50 Entrées au choix dans le Pass Saison Concert à Vailly-sur-Aisne offerts par la Ville de Vailly-sur-Aisne d'une valeur de 5,50 euros, soit 275 euros TTC
- 50 Entrées au choix dans le Pass Saison Théâtre à Vailly-sur-Aisne offerts par la Ville de Vailly-sur-Aisne d'une valeur de 5,50 euros, soit 275 euros TTC
- 30 Places pour le Gala de Catch à Soissons offertes par la Ville de Soissons d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 150 euros TTC

- 20 Abonnements de 2 mois à la Médiathèque Alexandre Dumas de Villers-Cotterêts offerts Par la Ville de Villers-Cotterêts d'une valeur unitaire de 7,45 euros, soit 149 euros TTC
- 20 Entrées au Cinéma Les Clubs à Villers-Cotterêts offertes par la Ville de Villers-Cotterêts d'une valeur unitaire de 6,90 euros TTC, soit 138 euros TTC
- 15 Places pour le spectacle HA HA HA du 20 décembre au Mail-Scène culturelle de Soissons offertes par la Ville de Soissons d'une valeur unitaire de 6,00 euros TTC, soit 180 euros TTC
- 15 Places pour le spectacle de Pauline KOEHL au Mail-Scène culturelle de Soissons offertes par la Ville de Soissons d'une valeur unitaire de 15,00 euros TTC, soit 225 euros TTC
- 10 Abonnements à la Médiathèque L'Oiseau « Lire » à Tergnier offerts par la Ville de Tergnier d'une valeur unitaire de 5,00 euros TTC, soit 50 euros TTC
- 10 Entrées Liberté (Aquatique, Océane et Forme) au Complexe aquatique Aquoisia à Guise offertes par l'Espace Aquatique Intercommunal de la région de Guise d'une valeur unitaire de 15,00 euros TTC, soit 150 euros TTC
- 10 Pass Liberté de 3 mois Piscine, Patinoire, Aquagym, Fitness et Bien-Etre à la BUL de St-Quentin offerts par la Base Urbaine de Loisirs de Saint-Quentin d'une valeur unitaire de 149,70 euros TTC, soit 1 497 euros TTC
- 10 Places de Spectacle au Centre Culturel Municipal François Mitterrand à Tergnier offertes par la Ville de Tergnier d'une valeur unitaire de 8,00 euros TTC, soit 80 euros TTC

## **DEUXIEME DOTATION**

Les lots et partenaires ci-dessous détaillés concernent le tirage au sort qui déterminera les 16 gagnants. Le tirage au sort s'effectuera en 2 temps.

Un premier tirage concernera les 12 premiers lots, numérotés de 1 à 12 (12 séjours dans des hôtels et destinations de charme du département de l'Aisne) qui sont rattachés à 6 secteurs géographiques distincts, soit 2 lots affectés par secteur. Le secteur concerne le lieu d'implantation des commerces participants et non le lieu de résidence des clients participants au tirage au sort. La répartition des lots numérotés par secteur est la suivante :

### **Secteur de Chauny/Tergnier/La Fère :**

- **Lot 1** : 1 séjour « Bien Etre » pour 2 personnes à **l'Hôtel des Francs Best Western à Soissons** comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre supérieure, 2 petits déjeuners buffet, 2 dîners en menu du terroir avec un verre de vin par plat, 30 minutes de massage par Carolis Massage, accès libre piscine couverte, fitness et hammam pour une valeur unitaire de 325 euros TTC. Valable sur l'année 2016 et jusqu'au 30 avril 2017, non valable les 30 et 31 décembre, 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 2** : 1 séjour « Zen » pour 2 personnes au **Domaine de Barive** à Sainte Preuve comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre Luxe, 2 Dîners hors boissons, 30 minutes de massage par personne, accès libre Spajets, sauna, fitness, piscine, tennis pour une valeur unitaire de 482 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 du dimanche au jeudi inclus. Non valable veilles jours de fêtes et jours de fêtes, veilles jours fériés et jours fériés, le 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

### **Secteur du Laonnois :**

- **Lot 3** : 1 séjour Découverte Luxe pour 2 personnes au **Château de Fère** à Fère en Tardenois comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre Deluxe, 2 petits déjeuners, 2 menus du Château, accès libre piscine extérieure, tennis, SPA (hammam, jacuzzi géant, sauna) pour une valeur unitaire de 430 euros TTC. Valable jusqu'au 30 novembre 2016. Non valable les samedis et veilles de jours fériés. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 4** : 1 séjour à **l'Hôtel La Tour du Roy** à Vervins comprenant la nuit dans la Tour (chambre de luxe 2 personnes) avec 1 bouteille de Champagne sélection maison dans la chambre, les 2 repas au Menu du Petit Prince (entrée, plat et dessert), les 2 petits déjeuners et l'accès au spa (1h). Valable sur les années 2016 et 2017 sauf le 14 février et 31/12, valeur 280 euros TTC. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

### Secteur du Saint-Quentinois :

- **Lot 5** : 1 séjour « Gourmand » pour 2 personnes à l'**Hôtel du Golf de l'Ailette** à Chamouille comprenant pour chaque séjour, une nuit, 2 petits déjeuners, 2 déjeuners, 2 dîners, accès libre piscine extérieure pour une valeur unitaire de 208 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 sauf le 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 6** : 1 séjour pour 2 personnes à l'**Hôtel Ile de France Best western** à Château-Thierry comprenant pour chaque séjour, une nuit, 2 petits déjeuners, 2 dîners, accès libre piscine, Spa, hammam, fitness (cardio, musculation) pour une valeur unitaire de 225 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 sauf le 14 février, le 24 décembre et le 31 décembre. . Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

### Secteur du Soissonnais :

- **Lot 7** : 1 séjour « Zen » pour 2 personnes au **Domaine de Barive** à Sainte Preuve comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre Luxe, 2 Dîners hors boissons, 30 minutes de massage par personne, accès libre Spajets, sauna, fitness, piscine, tennis pour une valeur unitaire de 482 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 du dimanche au jeudi inclus. Non valable veilles jours de fêtes et jours de fêtes, veilles jours fériés et jours fériés, le 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 8** : 1 séjour Découverte Luxe pour 2 personnes au **Château de Fère** à Fère en Tardenois comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre Deluxe, 2 petits déjeuners, 2 menus du Château, accès libre piscine extérieure, tennis, SPA (hammam, jacuzzi géant, sauna) pour une valeur unitaire de 430 euros TTC. Valable jusqu'au 30 novembre 2016. Non valable les samedis et veilles de jours fériés. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

### Secteur du Sud de l'Aisne :

- **Lot 9** : 1 séjour pour 2 personnes aux **Lavandières de Fontaine** à Fontaine les Vervins comprenant 2 nuits, 2 menus terroir, 2 menus de saison, 1 bouteille de vin, accès libre à l'espace détente (piscine, sauna, spa), soit une valeur totale de 313 euros TTC. Valable jusqu'au 30 novembre 2017. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 10** : 1 séjour « Gourmand » pour 2 personnes à l'**Hôtel du Golf de l'Ailette** à Chamouille comprenant pour chaque séjour, une nuit, 2 petits déjeuners, 2 déjeuners, 2 dîners, accès libre piscine extérieure pour une valeur unitaire de 208 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 sauf le 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

### Secteur de la Thiérache :

- **Lot 11** : séjour pour 2 personnes à l'**Hôtel Ile de France Best western** à Château-Thierry comprenant pour chaque séjour, une nuit, 2 petits déjeuners, 2 dîners, accès libre piscine, Spa, hammam, fitness (cardio, musculation) pour une valeur unitaire de 225 euros TTC. Valable sur les années 2016 et 2017 sauf le 14 février, le 24 décembre et le 31 décembre. . Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.
- **Lot 12** : 1 séjour « Bien Etre » pour 2 personnes à l'**Hôtel des Francs Best Western à Soissons** comprenant pour chaque séjour, une nuit en chambre supérieure, 2 petits déjeuners buffet, 2 dîners en menu du terroir avec un verre de vin par plat, 30 minutes de massage par Carolis Massage, accès libre piscine couverte, fitness et hammam pour une valeur unitaire de 325 euros TTC. Valable sur l'année 2016 et jusqu'au 30 avril 2017, non valable les 30 et 31 décembre, 14 février. Sous réserve de disponibilités à la date de réservation.

A l'issue de ce premier tirage, toutes les enveloppes non tirées seront réunies pour procéder à un dernier tirage départemental et déterminer les 4 derniers gagnants concernant les lots suivants numérotés de 13 à 16 :

- **Lot 13** : 1 vélo femme Peugeot XO1.100 offert par le Groupe Tuppin d'une valeur unitaire de 449 euros TTC.
- **Lot 14** : 1 VTT homme Peugeot M02.100 offert par le Groupe Tuppin d'une valeur unitaire de 899 euros TTC.
- **Lot 15** : 1 tablette I-PAD AIR 32 Go, écran 9.7" rétina offerte par l'Aisne Nouvelle d'une valeur unitaire de 499 euros TTC.
- **Lot 16** : 1 séjour pour 6 personnes au CENTER PARCS DU DOMAINE DE L'AILETTE dans un cottage premium New Design au Center Parcs du Domaine de l'Ailette offert par Center Parcs d'une valeur de 500 euros TTC à 600 euros TTC suivant la période de réservation. La réservation ne pourra pas s'effectuer pendant les périodes de vacances scolaires. Cette offre inclut la possibilité de profiter de l'Aqua Mundo. Les frais de transport, de restauration et les autres activités restent à la charge du gagnant.